

Groupe Groupama Charte de durabilité.

Approuvée par le Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles du 18 décembre 2025.



Charte de durabilité du groupe Groupama

La présente Charte de Durabilité formalise la politique du groupe Groupama (le « Groupe ») en matière de développement durable.

Elle définit la gouvernance et les principes d'une stratégie intégrée visant à concilier performance économique, sociale, sociétale et environnementale, et qui s'inscrit dans notre raison d'être : **nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance ; pour cela, nous sommes fondés sur des communautés d'entraide humaines, proches et responsables.**

Elle s'applique à l'ensemble des entités du Groupe, en France comme à l'international, et couvre tous les domaines d'activité.

Elle constitue un cadre de référence pour guider les décisions stratégiques et opérationnelles, en cohérence avec les valeurs mutualistes de Groupama et les attentes de ses parties prenantes.

Table des matières

1 Gouvernance et durabilité

- [1.1 Principes de gouvernance mutualistes et de gouvernance Groupe](#)
- [1.2 Acteurs de la durabilité au sein du Groupe](#)
- [1.3 Processus d'instruction, décisionnaire et de déploiement en matière de durabilité](#)
- [1.4 Intégration dans la stratégie](#)
- [1.5 Principaux processus impliqués](#)
- [1.6 Incitations](#)

2 Engagements sociaux et sociétaux

- [2.1 Identification et engagement des parties prenantes](#)
- [2.2 Intégration de la Durabilité dans la gestion des ressources humaines](#)
- [2.3 Intégration de la Durabilité dans la conduite des affaires](#)

3 Engagements climat et environnement

- [3.1 Investissements durables](#)
- [3.2 Assurance et transition écologique](#)
- [3.3 Gestion des opérations de l'entreprise](#)

[Principes de formalisation, de révision, d'approbation et de diffusion](#)

[Annexe : cartographie des documents](#)

Préambule

La durabilité, pour Groupama, est avant tout une exigence éthique visant à répondre aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. Elle s'inscrit dans une double exigence : garantir la pérennité du Groupe dans un monde en constante évolution pour accompagner durablement ses sociétaires et clients, et maximiser ses impacts positifs sur la société et l'environnement.

Cette démarche repose sur l'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance) dans toutes les activités du Groupe ; c'est l'affaire de tous, au bénéfice de nos sociétaires, clients, collaborateurs et partenaires.

Groupama veille au respect du droit et des droits des personnes et à l'éthique tout au long de sa chaîne de valeur.

La stratégie de développement durable qui découle de la présente Charte repose sur trois principes :

- Créer une valeur durable équilibrant performance financière et extra-financière ;
- Agir dans une perspective de long terme grâce à son modèle mutualiste ;
- Intervenir en acteur crédible et engagé.

Cette stratégie est formalisée, pluriannuelle, et régulièrement ajustée, avec des objectifs concrets et des trajectoires définies pour chaque enjeu identifié.

Sa définition et mise en œuvre s'appuient sur la gouvernance, les politiques internes, les processus clés et une communication transparente.

Cette Charte s'intègre dans une architecture documentaire ([cf. annexe](#)) ; les renvois aux principaux documents sont soulignés.

1 Gouvernance et durabilité

1.1 Principes de gouvernance mutualistes et de gouvernance Groupe

La définition de la stratégie de durabilité du Groupe et des objectifs en matière de durabilité, leur déclinaison et suivi sont respectueux (i) des principes mutualistes de représentation du sociétariat, de prise en compte des spécificités locales et des enjeux de proximité et (ii) d'une approche sur le long terme.

Ainsi les élus et les représentants des Caisses régionales sont-ils associés à l'élaboration, l'adoption et la déclinaison de la stratégie de durabilité au travers des instances de gouvernance et de la comitologie.

En application, des principes de gouvernance Groupe issus de la directive Solvabilité II et du corpus réglementaire durabilité, les questions de durabilité sont prises en compte au plus haut niveau du Groupe avec une stratégie et un dispositif Groupe cohérent et soucieux de la prise en compte des enjeux et spécificités des entités composant le Groupe et de la responsabilisation de l'ensemble des entités et directions en matière de durabilité.

1.2 Acteurs de la durabilité au sein du Groupe

La durabilité s'intègre pleinement dans la gouvernance Groupe et ses instances, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, les comités ad hoc du Conseil d'administration, la Direction générale, les principales directions contributrices de Groupama Assurances Mutuelles, les entités du Groupe et les instances de pilotage communes.

Au niveau central, à côté des instances réglementaires, siège une instance statutaire, le Comité d'orientation mutualiste (COM).

Les fonctions des acteurs et l'articulation de leur rôle sont décrites dans le présent document.

La politique de durabilité des entités est déterminée en cohérence avec les principes et le cadre de la politique de durabilité du Groupe sous le contrôle des Conseils d'administration des entités.

1.3 Processus d'instruction, décisionnaire et de déploiement en matière de durabilité

Le traitement des sujets de durabilité, en termes d'élaboration et d'exécution, suit la gouvernance suivante : ils sont instruits par les directions et comités opérationnels concernés, puis soumis au Comité éthique et durabilité du Groupe (CED), qui remet ses avis au Comité exécutif du Groupe (CEG) pour information ou décision. En fonction du niveau d'importance des sujets et des exigences légales, les sujets sont alors présentés pour avis au Comité stratégique et durabilité (CSD) du Conseil d'administration (CA) de Groupama Assurances Mutuelles, qui, comme les autres comités, rapporte les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration qui décide alors en dernier ressort.

Le Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles valide et contrôle la bonne mise en œuvre de la stratégie Durabilité du Groupe. Le Comité exécutif du Groupe propose, met en œuvre la stratégie et rapporte des résultats.

Le Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles s'est doté de comités spécialisés, qui intègrent le domaine de la durabilité :

- Le Comité d'audit et des risques (CAR) a notamment pour missions de suivre la politique écrite de gestion des risques, les procédures et les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne et d'examiner les principaux risques du Groupe et sa situation de solvabilité, dont le Risque Majeur Groupe Ecarts de Durabilité.
- Le Comité stratégique et durabilité (CSD) a notamment pour mission de s'assurer du respect des exigences réglementaires en matière de durabilité, en particulier en s'assurant qu'il existe des dispositifs garantissant l'application des exigences réglementaires au sein du Groupe et lui permettant d'avoir la sécurité nécessaire quant à la maîtrise des risques en matière de durabilité.
- Le Comité des rémunérations et des nominations (CRN) a pour mission de traiter les questions relatives au statut des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, retraites, départs, et avantages, tout en définissant les règles de rémunération variable. Il supervise aussi la sélection des administrateurs indépendants et évalue le fonctionnement du Conseil.

Le Conseil d'administration est responsable du respect des exigences réglementaires étendues en matière de durabilité, des orientations stratégiques en matière de durabilité et de la prise en compte de la stratégie Durabilité dans la gestion de l'entreprise.

Devant l'**Assemblée Générale** (AG) de Groupama Assurances Mutuelles, le Conseil d'administration conformément à la réglementation, rend compte du rapport de gestion dont les éléments ayant trait à la performance extra-financière, formalisés dans un rapport de durabilité, ainsi que de la stratégie climatique et des principales actions engagées. Le rapport est accompagné du rapport des auditeurs qui font part de leurs observations.

Au sein du **Comité d'Orientation Mutualiste** (COM), organe qui notamment définit les orientations générales du Groupe mutualiste et en contrôle l'exécution, peuvent être créés un ou des groupes de travail dédiés à des thématiques spécifiques en lien avec la durabilité, pour une durée déterminée, et en collaboration avec les directions métiers de Groupama Assurances Mutuelles. Une restitution des travaux de ces groupes de travail est réalisée auprès de chaque commission permanente concernée du Comité d'Orientation Mutualiste.

La **Direction Durabilité Groupe**, « **Direction Durabilité** » est propriétaire de la Charte de Durabilité. Elle a une responsabilité de chef d'orchestre, pour garantir que les décisions du Groupe sont conformes aux objectifs du Groupe en matière de développement durable, pour piloter la réalisation des engagements, des objectifs et des cibles et soutenir les engagements des entreprises du Groupe.

La Direction Durabilité élaboré une stratégie Durabilité, fondée sur une analyse préalable des enjeux majeurs et bâtie avec le concours des directions opérationnelles concernées, des instances et des entités du Groupe. Elle est proposée au Comité éthique et durabilité (CED), qui est un comité du Comité exécutif du Groupe. Elle s'assure de sa mise en œuvre, et à cette fin stimule, aide à prioriser, coordonne, valorise et aide à partager les bonnes pratiques des entités, organise la co-construction de solutions, organise l'accès à une expertise interne ou externe partagée dans un souci d'efficacité, consolide et pilote la réalisation des objectifs Groupe.

La Direction Durabilité est responsable de l'élaboration du rapport de durabilité du Groupe, avec le concours des directions de Groupama Assurances Mutuelles. Il rend compte de la gouvernance de la durabilité, des principaux enjeux de durabilité pour Groupama, de la stratégie choisie, des actions mises en œuvre en lien avec des politiques, et des performances réalisées dans le cadre de trajectoires prédéfinies.

Le principe de subsidiarité est appliqué dans le Groupe : chaque entité ou chaque direction de Groupama Assurances Mutuelles est responsable avec ses ressources et ses spécificités de sa contribution au plan global. Chaque entité du Groupe, à son échelle, se dote d'une organisation adaptée pour intégrer les enjeux de durabilité dans son fonctionnement. Les sujets sont régulièrement partagés dans les comités de direction de chaque entité.

Un sponsor Durabilité est désigné au sein de chaque comité de direction des entités. Ensemble, ils constituent un réseau, auquel se joignent des référents métiers Groupe, animé par la Direction Durabilité. La fonction de ce réseau est de coconstruire, partager les bonnes pratiques et les informations.

La Direction Durabilité rend compte de l'avancement de la stratégie au Comité éthique et durabilité, où siègent la direction générale de Groupama Assurances Mutuelles (le DG, les DGA et le Secrétaire Général, membres du Comité de Direction Générale) et des directeurs généraux de Caisses régionales.

1.4 Intégration dans la stratégie

La durabilité est intégrée dans la stratégie pluriannuelle du Groupe, les processus de planification stratégique et financière, les politiques d'investissement, d'assurance, ressources humaines, achats et autres domaines d'activité.

Une évaluation de l'importance relative des enjeux de durabilité du Groupe est réalisée chaque année en tenant compte de l'évolution de l'environnement externe et des attentes des parties prenantes. Elle est utilisée à des fins stratégiques, de gestion des risques et impacts, et d'établissement de rapports (pour répondre notamment aux exigences de transparence réglementaire).

L'importance relative de chaque enjeu de durabilité est analysée en tenant compte à la fois de l'impact et de la perspective financière :

- La matérialité d'impact : elle exige de considérer les impacts réels ou potentiels ou générés par le Groupe (perspective interne-externe) sur les personnes ou l'environnement en rapport avec les questions de durabilité à court, moyen ou long terme. Il s'agit des **impacts – positifs ou négatifs** – directement causés par le Groupe ou auxquels il a contribué, et les impacts qui sont par ailleurs directement liés à la chaîne de valeur du Groupe en amont et en aval (par exemple la souscription, les investissements), et qui ne se limitent pas aux relations contractuelles.
- La matérialité financière consiste à examiner les effets financiers sur le Groupe qui sont déclenchés ou peuvent être déclenchés par les événements ou évolutions sociales et environnementales (perspective extérieure) à court, moyen ou long terme. Ces effets comprennent à la fois des **risques et des opportunités**. S'agissant des risques, plus généralement, une politique écrite de gestion des risques du Groupe vise à encadrer la prise de risques en cohérence avec sa stratégie globale. Elle repose sur un cadre structuré d'identification, d'évaluation, de maîtrise et de suivi des risques, couvrant les domaines financiers, assurantiels, opérationnels, de conformité et Durabilité.

Le résultat de cette évaluation est une liste d'enjeux de durabilité¹ importants, qui peuvent avoir un impact significatif sur les personnes et/ou sur l'environnement (perspective d'impact) et/ou qui peuvent influencer de manière significative la création de valeur du Groupe (perspective financière), en tenant compte de différents horizons temporels (c'est-à-dire à court, moyen ou long terme).

Le résultat final de l'évaluation de la matérialité figure dans le [rapport de durabilité du Groupe](#) soumis à l'approbation du CA de Groupama Assurances Mutuelles.

Conformément à la réglementation, les indicateurs liés à la gestion de ces enjeux majeurs, les objectifs associés et leur trajectoire, ainsi que le suivi de leur réalisation font l'objet d'une validation par les plus hautes instances du Groupe (cf. point 3.) et sont mentionnés et commentés dans le rapport de durabilité.

Un risque majeur Groupe « Ecarts significatifs en matière de Durabilité entre Engagements, Réalisations et Perceptions des parties prenantes » est créé.

1.5 Principaux processus impliqués

Groupama intègre dans son planning stratégique la création de valeur économique et extra-financière.

Le Groupe a défini ainsi un processus de planification stratégique de la Durabilité, avec l'élaboration d'objectifs et de suivi des réalisations de performance Durabilité.

Dans ce processus, la Direction Durabilité anime une démarche itérative entre les directions métiers du Groupe et ses instances d'une part, et les entités d'autre part, en veillant à ce que les objectifs locaux soient cohérents avec ceux du Groupe.

- Sur chaque enjeu majeur, **la direction Groupe de chaque métier** :
 - Définit un ou des indicateurs de création de valeur extra-financière, en s'appuyant sur l'analyse de double matérialité (CSRD) et le cas échéant sur les instances Groupe/entités relatives à ce métier;
 - Identifie le cas échéant les plans d'actions communautaires pouvant contribuer à cette création de valeur.
- **La Direction Durabilité** communique aux entités du Groupe l'ensemble des enjeux majeurs avec les indicateurs de mesure définis pour chacun d'eux ainsi que les réalisations passées si elles existent.
- **Chaque entreprise**, définit des objectifs et trajectoires sur les enjeux et indicateurs transmis s'appliquant à leur périmètre d'activité et géographique, ainsi que les leviers / plans d'actions pour y parvenir. Elle implique pour cela les responsables opérationnels concernés et valide l'ensemble des projections au sein de son comité de direction avant de les transmettre à la Direction Durabilité et de les intégrer dans le plan stratégique et financier (3 ans).

¹Aussi appelés « IRO » pour Impacts (positifs ou négatifs) Risques et Opportunités

Gouvernance et durabilité

- La **Direction Durabilité** consolide, pour chacun des enjeux, les trajectoires de l'ensemble des entités concernées et partage ces consolidations avec les **directions métiers Groupe** pour vérifier la cohérence des leviers avec les plans d'action Groupe et les projections.
- Sur l'initiative de la **Direction Durabilité**, un partage avec les **comités opérationnels métiers** est organisé, afin de s'assurer de la convergence des objectifs et trajectoires consolidés des entités avec l'ambition Groupe, ancrer ces trajectoires dans le dispositif de pilotage et d'animation métier, vérifier l'adéquation des mesures communautaires en place et proposer d'éventuels ajustements, partager des bonnes pratiques.
- Hormis les objectifs calés sur des exigences réglementaires, qui s'imposent à tous, une vision consolidée sur les objectifs stratégiques choisis est validée par les **comités opérationnels métiers** puis partagée en **Comité éthique et durabilité**, qui reporte son avis pour décision au **Comité exécutif du Groupe**.
- Une synthèse est alors transmise au **Comité stratégique et durabilité du Conseil d'administration**. Les objectifs stratégiques du Groupe en matière de durabilité, partie intégrante de la stratégie de Durabilité, sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles. La réalisation des trajectoires sont suivis au moyen de points d'étape présentés deux fois par an au Conseil d'administration.
- **Chaque entreprise** engage les mesures et moyens appropriés pour s'assurer de fournir des contributions alignées sur les objectifs et les cibles définies.
- La **Direction Durabilité** mesure périodiquement les consolidations des indicateurs de création de valeur extra-financière sur chaque enjeu majeur et partage les résultats avec les directions métiers.
- Le processus ci-dessus est renouvelé chaque année sous le pilotage de la **Direction Durabilité** afin, le cas échéant, d'ajuster les moyens et plans d'actions, soit au sein d'entités précises, soit au niveau du Groupe pour les leviers communautaires.

1.6 Incitations

Les mécanismes d'incitation du Groupe et de ses entreprises doivent inclure des objectifs stratégiques en matière de développement durable, tant au niveau du groupe qu'au niveau des entreprises qui le composent.

Par ailleurs, la gestion des risques en matière de durabilité et sa prise en compte dans la politique de rémunération font partie des informations extra-financières obligatoires, en particulier dans la rémunération d'une partie des réseaux commerciaux de Groupama.

Ces éléments sont décrits dans la politique de rémunération du Groupe et de Groupama Assurances Mutuelles.

2 Engagements sociaux et sociétaux

2.1 Identification et engagement des parties prenantes

Attentif à son environnement, Groupama estime pour la réussite durable du Groupe et la création de valeur à long terme, qu'il est nécessaire d'établir et de maintenir **une relation continue avec ses parties prenantes**, qui doit être fondée sur un dialogue dans la durée et un engagement actif.

Le type d'engagement des parties prenantes (les modalités de la relation) est défini en fonction des caractéristiques propres de chacune. Les activités d'engagement doivent permettre **d'identifier les besoins et les intérêts** des parties intéressées et le retour d'information de celles-ci doit être **intégré dans les processus de prise de décision**.

Le Groupe définit les catégories des parties prenantes clés dans les territoires, internes et externes. Groupama est un assureur au maillage territorial dense dans toute la France. Le lien entre élus, sociétaires et collaborateurs du Groupe est en effet un point d'appui essentiel pour capter les attentes, et cela à toutes les étapes (accueil, conseils ou services de prévention, besoins de protection, traitement des sinistres...). Le Groupe promeut **la valeur ajoutée du mutualisme** dans le parcours client. Une charte d'engagement clients est instituée au sein du Groupe.

Le Groupe recherche proactivement **une évaluation indépendante et comparable** de sa maturité au travers des regards externes.

2.2 Intégration de la Durabilité dans la gestion des ressources humaines

Groupama considère les **ressources humaines** comme sa première richesse. Elles s'inscrivent dans le cadre des enjeux stratégiques du Groupe et constituent un levier central de performance et d'innovation. L'animation et la gestion des ressources humaines reposent sur deux orientations majeures, largement fondées sur le développement durable de l'entreprise et de ses salariés :

- Attirer, développer et fidéliser les talents
- Favoriser l'engagement et le bien-être

Ces orientations sont portées par la modernisation constante de la fonction ressources humaines.

Le Groupe s'est doté d'un corpus de règles en matière d'éthique, de code de conduite, de déontologie achats, d'utilisation des moyens informatiques et de communication électronique et d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA).

Au-delà d'opérations de sensibilisation menées par les entreprises du Groupe, les salariés ont accès à des formations en lien avec la durabilité. En phase avec les périodes qui rythment les programmes stratégiques, un plan d'engagement Durabilité est mis en place au niveau du Groupe et de ses entreprises.

2 Engagements sociaux et sociétaux

2.3 Intégration de la Durabilité dans la conduite des affaires

Groupama considère l'exemplarité en matière de conduite des affaires comme essentielle. Elle participe du respect de l'ensemble des parties prenantes.

La politique écrite Conformité de Groupama, approuvée chaque année par le Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles, définit le cadre de gestion des risques de non-conformité au sein du Groupe, en cohérence avec les exigences de Solvabilité II et les réglementations nationales et européennes. Elle vise à garantir que toutes les entités du Groupe exercent leurs activités dans le respect des lois, règlements, normes professionnelles et éthiques.

Elle repose sur plusieurs principes clés :

- Une fonction clé de vérification de la conformité indépendante, dotée de moyens adaptés, chargée de conseiller, contrôler et alerter les instances de gouvernance.
- Une gouvernance structurée, avec des responsabilités claires au niveau du Groupe et des entités.
- Une cartographie des risques de non-conformité, des plans de contrôle, et un reporting régulier.
- Une attention particulière portée à des domaines sensibles : protection de la clientèle, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT), éthique et déontologie, prévention des conflits d'intérêts, lutte contre la corruption, protection des données personnelles, et droit d'alerte.

Chaque entreprise d'assurance du Groupe dispose d'une politique écrite de Conformité cohérente avec la politique écrite du Groupe.

Le Groupe, producteur de services, intègre les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques dans ses **pratiques d'achats**. Cela se traduit par l'adoption de chartes (charte des achats responsables, déontologie achats dans le règlement intérieur, chapitre du code de conduite, Charte RSE proposée aux fournisseurs qui la signent), l'inclusion de critères ESG dans le processus de choix de nouveaux fournisseurs et la contractualisation, la formation des acheteurs et la signature de la charte de place Relations Fournisseurs Responsables. Groupama privilégie quand cela est possible les achats inclusifs via les entreprises STPA, et mène une évaluation régulière des fournisseurs à l'aide d'une plateforme externe commune, avec un programme d'évaluation pluriannuel.

Dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle, qui intègre les **enjeux de Durabilité matériels**, celui du **climat** se décline dans toute notre chaîne d'activités, à savoir dans les investissements, l'assurance et la gestion des opérations.

Elle traite à la fois l'**adaptation** au changement climatique (maîtrise des risques climatiques, accompagnement des clients) et de l'**atténuation** (décarbonation de la chaîne de valeur de chaque activité) tout en veillant aux **effets sociaux**.

Un **Plan de Transition Climat** doit formaliser la contribution de Groupama au Pacte vert européen via l'explicitation des cibles, des leviers identifiés, des plans d'actions mis en place et du suivi sur les principaux sujets en matière de changement climatique. Le Plan de Transition Climat est **approuvé par le Conseil d'administration** de Groupama Assurances Mutuelles.

3.1 Investissements durables

Une charte définit la politique **d'investissement durable** pour Groupama Assurances Mutuelles et ses filiales françaises, en cohérence avec ses valeurs mutualistes. Elle repose sur l'**intégration des critères ESG** (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans toutes les activités d'investissements d'actifs, avec une gouvernance dédiée et des outils de pilotage spécifiques.

Elle traite de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation et s'articule autour de **4 piliers** :

- Une gestion d'actifs intégrant pleinement les **critères ESG**
- Une politique **d'exclusion** pour répondre aux risques de durabilité les plus élevés et éliminer les financements les plus néfastes
- Une politique **d'engagement actionnarial** (vote aux Assemblées Générales et dialogue) contribuant entre autres à la décarbonation de nos portefeuilles
- Des investissements en faveur du **financement des transitions**

La stratégie visant l'alignement avec un scénario de réchauffement limité à 1,5°C, avec des **objectifs de réduction de l'intensité carbone des portefeuilles**, se matérialise via des exclusions (charbon, énergies fossiles non conventionnelles et conventionnelles, entreprises à risques ESG élevés) et le financement de la transition écologique.

Enfin, Groupama amorce une démarche d'intégration des enjeux liés à la **biodiversité**, en mesurant les pressions et dépendances de ses investissements et en s'alignant sur les objectifs internationaux.

La Charte d'investissement durable de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales d'assurance France est approuvée par le Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles et des filiales d'assurance françaises. Les autres entreprises du Groupe, les Caisses régionales en France et filiales à l'international, adaptent la charte du groupe à leur situation spécifique.

3 Engagements climat et environnement

3.2 Assurance et transition écologique

Une politique écrite de souscription et provisionnement est adoptée par le Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles en conformité avec les exigences de Solvabilité II.

Cette politique est déclinée opérationnellement par des guides de souscription métiers dont celui pour les dommages aux biens des entreprises, particulièrement impactant pour les enjeux climatiques et environnementaux.

Cette politique reflète une volonté d'intégrer les enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la gestion des risques assurantiels, tout en assurant la résilience du modèle mutualiste de Groupama.

Dans le cadre de cette politique, Groupama a identifié **3 leviers** :

- Un développement de la **prévention des risques climatiques**
- Le maintien de notre **présence dans les territoires** y compris dans les zones exposées, en prenant, dans l'intérêt général, une part de risque alignée à notre part de marché générale
- Une proposition de **produits et services contribuant aux enjeux de la durabilité** : Être le point de repère de confiance et le partenaire durable de nos sociétaires et clients en les accompagnant concrètement dans leurs défis de transition, notamment climatiques

Concernant plus spécifiquement l'atténuation, le Groupe s'est engagé dans une **démarche d'action sur les émissions de gaz à effet serre** de la chaîne de valeur assurance ; en particulier dans le traitement des sinistres auto, Groupama recourt aux leviers de décarbonation que sont l'expertise à distance, la réparation et le réemploi.

Dans le cadre de la politique écrite gouvernance des produits, plusieurs éléments structurants posent les bases d'une **approche durable**. Parmi ceux-ci, dans l'évaluation des risques, la conception des produits intègre une analyse complète des risques (techniques, financiers, opérationnels, réputationnels, stratégiques), ce qui permet d'anticiper les impacts à long terme, y compris ceux liés aux évolutions environnementales.

3.3 Gestion des opérations de l'entreprise

Le Groupe, producteur de services, intègre dans **son fonctionnement** les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques.

Les enjeux climat et environnement sont pris en compte par Groupama ; la **politique vise à réduire l'impact carbone** de son fonctionnement : énergie et ressources des déplacements professionnels et implantations, éditique, achats de papier, de matériels, maîtrise de la gestion des déchets, recyclage dont le matériel informatique, lutte contre le gaspillage, économie circulaire pour le mobilier, etc. Dans le domaine **numérique, des chantiers d'éco-conception et d'éco-utilisation** des applications sont engagés dans la durée par Groupama.

Le Groupe dispose d'une **politique énergie** formalisée pour le périmètre géré par le groupement d'intérêt économique Groupama Supports et Services et chaque entreprise agit en respectant les objectifs de décarbonation du Groupe.

Principes de formalisation, de révision, d'approbation et de diffusion

Le propriétaire de la Charte de Durabilité est responsable de sa formalisation et de sa révision.

Le processus d'élaboration et de révision de la Charte, comme les politiques écrites, suit les étapes suivantes :

- a. La Direction juridique groupe définit et met à jour le cadre réglementaire applicable à la politique qu'elle met à disposition du propriétaire.
- b. Le propriétaire élabore la Charte ou la modifie sur la base de ce cadre réglementaire, de son expertise et de sa pratique en tenant compte de l'organisation de l'entité.
- c. Sur sollicitation du propriétaire, la Direction juridique groupe peut accompagner au plan juridique l'élaboration de la Charte
- d. Le propriétaire associe les organismes d'assurance du Groupe au processus d'élaboration pour permettre la prise en compte des spécificités des organismes d'assurance concernés et mieux préparer le déploiement de la Charte.
- e. La Direction juridique groupe fait une revue de la Charte élaborée par le propriétaire avant validation par les instances de gouvernance.
- f. La Direction des risques, contrôles et conformité groupe veille à la cohérence du corpus de politiques écrites du Groupe. Dans ce cadre, elle fait une revue de cohérence de la Charte avec les politiques écrites.
- g. La Charte est présentée pour avis en Comité exécutif groupe.
- h. La Direction des risques, contrôles et conformité groupe, le propriétaire et la Direction juridique groupe, dans leurs filières respectives, assurent la diffusion et le déploiement de la Charte après approbation par le Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles.
- i. La Charte est communiquée par la Direction juridique groupe dans les 10 jours qui suivent son approbation aux directions générales des entreprises concernées.
- j. La Charte est traduite puis transmise aux filiales internationales concernées par la Direction de l'International.

La Charte est mise à jour à chaque fait générateur d'importance, notamment en cas d'événements :

- Internes : évolution du périmètre d'activité, évolution significative de l'organisation du Groupe,
- Externes : changement réglementaire, nouvelles menaces, crises économiques et financières.

La Charte est soumise à l'approbation du Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles après avis du Comité stratégique et durabilité.

Lors de l'adoption de la politique propre à chaque entité, le Conseil d'Administration de l'entité concernée prendra acte de la Charte de durabilité du Groupe ou précisera dans sa politique écrite qu'elle est conforme et cohérente avec la Charte Groupe puis approuvera la politique de l'entité avec, s'il y a lieu, une mise en avant des spécificités.

Annexe : cartographie des documents

Le Groupe et ses entreprises disposent de politiques écrites et de guides opérationnels qui leur assurent le bon alignement avec la Durabilité et son intégration au modèle d'affaires.

Politiques écrites Solvabilité II (Groupama Assurances Mutuelles et groupe Groupama)	
Politique de souscription et provisionnement	Prise en compte des principes et objectifs de durabilité dans le cadre des opérations d'assurance, d'investissement et de gestion opérationnelle.
Politique de réassurance	
Politique de gestion actif-passif	
Politique de gestion des risques	
Politique de gestion des risques opérationnels	
Politique de conformité	
Politique d'externalisation	
Politique de gouvernance des produits	
Politique de rémunération	
Autres documents de référence	
Charte d'investissement durable	Orientations ESG des investissements
Stratégie durabilité du Groupe	Vision et orientations de la Durabilité du Groupe
Rapports	
Rapport de durabilité	Gouvernance, stratégie, politiques et plans d'action, objectifs et suivi des performances (norme CSRD)
Rapport ESG-Climat	Gouvernance, stratégie, politiques et plans d'action, objectifs et suivi des performances de la gestion des actifs (art. 29 LEC, loi française en application du règlement SFDR)
Rapport ORSA	Vision à 2050 de l'exposition aux risques de durabilité
Rapports SFCR et RSR	Description de la gouvernance, du profil de risque, activités et résultats, évaluation des actifs et passifs, gestion du capital

